



## COMPTE RENDU DU CTL du 14 JUIN 2018

### Deux points à l'ordre du jour :

- projets de restructuration du réseau
- mise ne place du CSRH et déploiement de SIRHIUS

Ces deux points avaient déjà été présentés lors du CTL du 31 mai dernier mais non soumis au vote dans l'attente de l'avis du CHSCT du 8 juin .

Avant d'entrer dans l'ordre du jour proprement dit, nous avons abordé la réorganisation des services du cadastre et souligné la désespérance des collègues concernés face à l'état d'impréparation de cette restructuration qui doit être opérationnelle au 1<sup>er</sup> septembre.

La direction nous a assuré que la situation commençait à se stabiliser et qu'une information sur les projets immobiliers a été adressé ce matin à l'ensemble des collègues. Une nouvelle réunion aura lieu le 20 juin.

En ce qui concerne les projets de restructuration du réseau avec les fermetures des quatres trésoreries (Callac, Jugon, Moncontour, Pléneuf) et la départementalisation du CSP (contrôle des dossier des particuliers), nous avons réaffirmé notre opposition à ces projets.

Nous avons relayé les inquiétudes des collègues concernés et insisté sur l'accompagnement à apporter aux agents qui subissent ces fusions et restructurations.

Dans la suite du vote du CHSCT, toutes les organisations syndicales ont voté contre le projet.

Pour ce qui est de l'installation du CSRH : Encore une fois, cette réforme (déjà en application dans d'autres ministères). a pour seul but de supprimer des emplois, dégrade les

conditions de travail et la qualité de service rendu.

Toutes les organisations syndicales ont voté contre le projet, dans la suite du vote du CHSCT.

Le déploiement de SIRHIUS, système d'information des ressources humaines, remplace les applications informatiques des différents ministères économiques et financiers.

A ce jour, de nombreux dysfonctionnements persistent sans pouvoir donner de date sur une régularisation complète.

La direction a indiqué que ce dossier étant d'une ampleur nationale importante avec d'énormes transferts de données, il faut laisser du temps afin d'intégrer cette masse.

Contrairement à Agora, le chef de service pourra donner plusieurs délégations aux adjoints ou à toute autre personne en cas d'absence. Le service des ressources humaines ne pourra plus intervenir.

En questions diverses, nous avons abordé, notamment la situation des restaurants administratifs de Guingamp et Loudéac menacés de disparition.

La direction nous a informé que le restaurant de Guingamp serait maintenu. En revanche, la question reste posée pour le restaurant de Loudéac.